

PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE



RÉUNION PUBLIQUE
MERCREDI 28 OCTOBRE 2026 à 18h30
(Grenier à Sel)



D'UNE GESTION DE GRISE A UNE POLITIQUE DE PROTECTION DU PATRIMOINE

Les immeubles du quai Sainte-Catherine ont connu une situation de péril avancé, avec un risque d'un effondrement avéré. Face à la défaillance des propriétaires, la Ville a dû se substituer à eux et engager des consolidations provisoires d'une grande complexité technique.

Les immeubles ont été sauvés in extremis, au terme de plusieurs expertises judiciaires menées dans le cadre de la procédure de péril, grâce à une mobilisation massive de l'État et notamment du ministère de la Culture.



LA REPONSE : AGIR AVANT L'URGENCE

CONNAÎTRE

Une étude de grande envergure financée par la DRAC va donner à la Ville un diagnostic précis et partagé de l'îlot Sainte-Catherine :

- historique,
- relevé 3D,
- expertise archéologique,
- état structurel et sanitaire,
- faisabilité par immeuble.

Présentation par Mme Hubert, architecte en chef des Monuments historiques.

PRÉVENIR

Le Conseil municipal a instauré **un diagnostic structurel obligatoire sur le secteur sauvegardé et un périmètre élargi.**

Chaque propriétaire disposera d'une vision claire de l'état réel de son immeuble, partagé avec la Ville.

ACCOMPAGNER

Un déploiement étalé sur les 12 secteurs, une notification progressive, des permanences et le conseil des services pour les propriétaires et les maîtres d'œuvre.

ETUDE DE DRAC SUR LE QUAI SAINTE CATHERINE

LES DIAGNOSTICS STRUCTURELS OBLIGATOIRES SUR LE CENTRE ANCIEN

ETUDE DE DRAC SUR LE QUAI SAINTE CATHERINE

LES DIAGNOSTICS STRUCTURELS OBLIGATOIRES SUR LE CENTRE ANCIEN

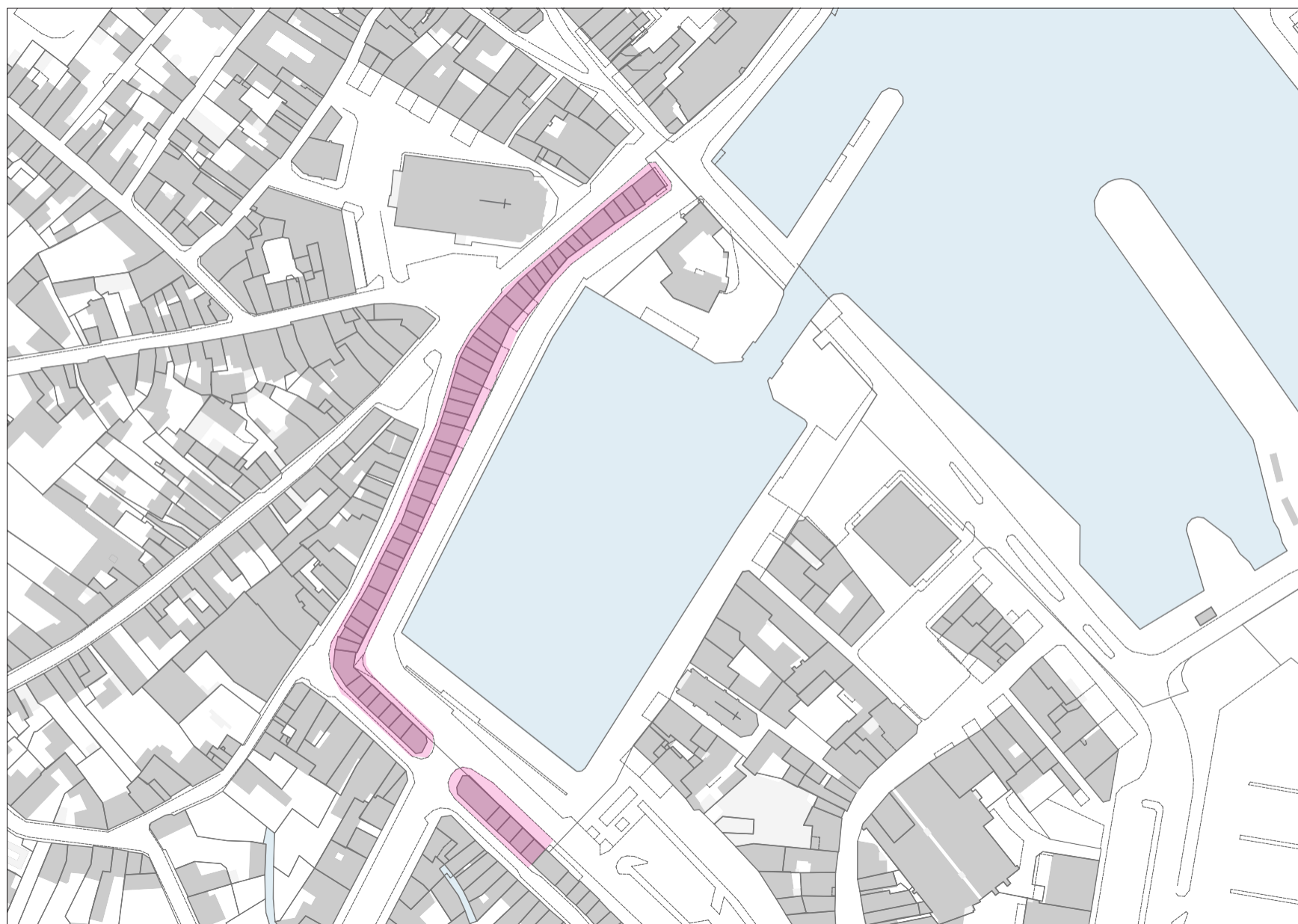


Étude d'évaluation

Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin, quai Sainte-Catherine à Honfleur

Eugène, Architectes du patrimoine / Charlotte Hubert ACMH

Etendue de la mission.



Le Vieux-Bassin de Honfleur est construit sur ordre de Colbert entre 1681 et 1684 pour remplacer un havre d'échouage peu praticable. Agrandi entre 1720 et 1725, les bords de son quai sont rapidement lotis de hauts immeubles allant jusqu'à 7 étages, intégrant des constructions plus anciennes.

Les façades et toitures des immeubles sur quai des parcelles 118 à 151 du cadastre ci-contre sont **inscrites parmi les Monuments Historiques par arrêté du 6 mars 1933**.

PROGRAMME DE L'ÉTUDE

Les 36, 38 et 40, quai Sainte-Catherine a Honfleur font actuellement l'objet de consolidations provisoires extrêmement complexes liées à un état de péril avancé et un risque d'effondrement avéré. Cet état sanitaire catastrophique est en grande partie liée à un manque d'entretien ainsi qu'à des modifications hasardeuses sans prise en compte des dispositions structurelles des édifices. Le cas de ces trois immeubles n'est, malheureusement, peut-être pas isolé et une étude générale sur les édifices bordant le Vieux-Bassin côté quai Sainte-Catherine et rue Montpensier est donc essentielle pour espérer ne pas avoir à nouveau à intervenir dans les conditions d'urgence que nous avons connu récemment.

ÉTENDUE, COMPLEXITÉ ET CONTEXTE DE LA MISSION

La proposition d'étude d'évaluation prend en compte tous les immeubles des parcelles 118 à 169 sur le plan cadastral ci-contre, situés au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du Vieux-Bassin. Il s'agit donc de 51 édifices adressés sur le quai Sainte-Catherine et la rue Montpensier ainsi que sur la rue des Logettes, la place Berthelot et les rues du Dauphin et de la Chaussée soit 102 adresses.

Au regard de la faible connaissance de cet ensemble malgré la présence d'un secteur sauvegardé, du péril constaté sur les 36, 38 et 40, quai Sainte-Catherine et de la complexité d'intervention sur ces immeubles, il est essentiel d'avoir une vision globale sur l'état structurel et sanitaire des édifices pour envisager d'éventuelles interventions de sauvegarde sur ces îlots remarquables.

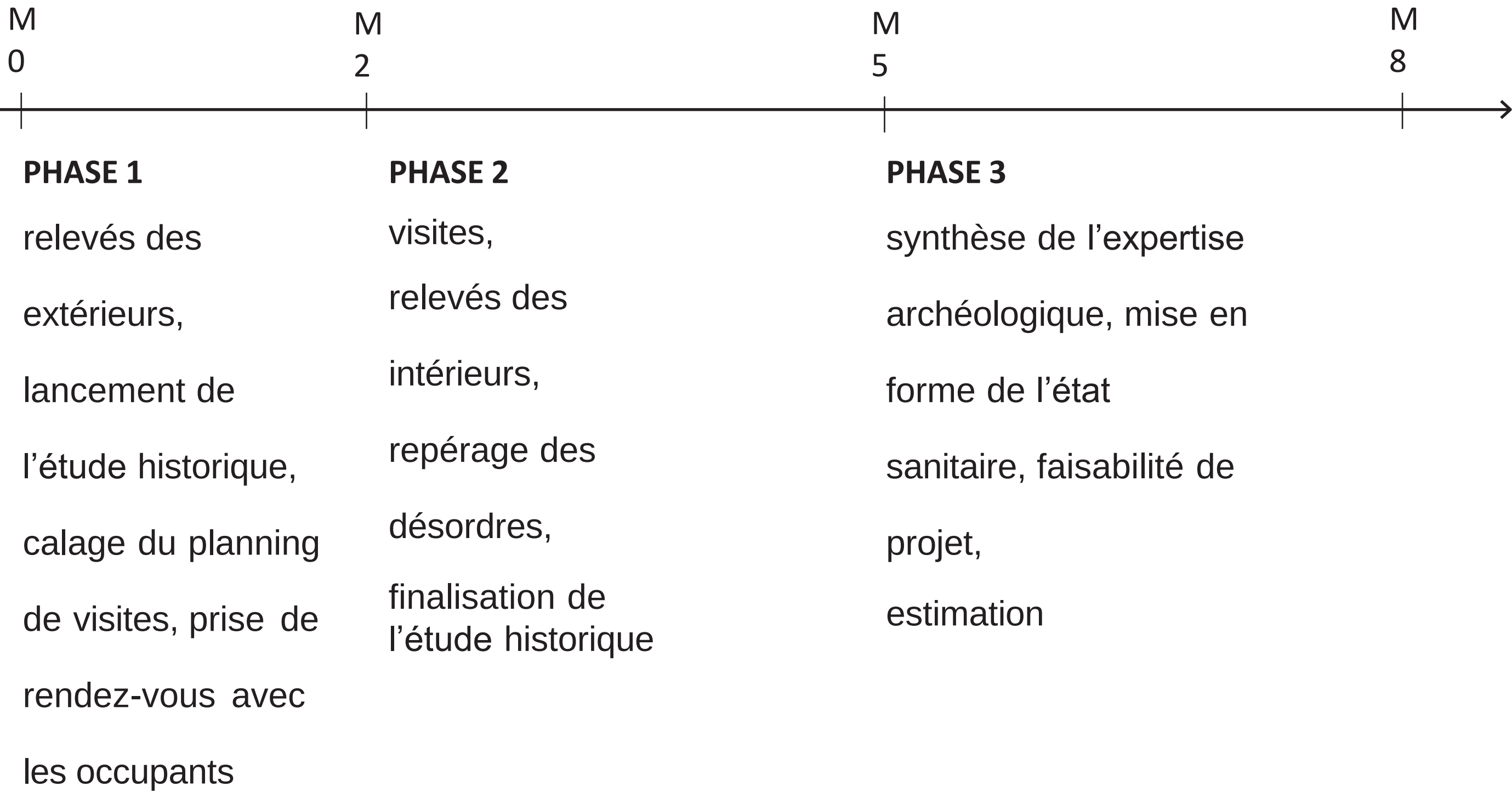
L'ampleur de la restauration envisagée nécessite un aperçu général et une analyse par de multiples spécialistes pour une bonne connaissance historique, architecturale et sanitaire accompagné d'une expertise archéologique. Elle sera accompagnée d'une proposition pluriannuelle de travaux classée par degré d'urgence.

Le dossier sera composé de:

- Une étude historique sur l'ensemble de l'îlot Sainte-Catherine, les immeubles bordant le Vieux-Bassin sur la rue Montpensier et leur quai.
- Un relevé des existants (scan 3D, photogrammétrie, ortho-images)
- Une expertise et évaluation archéologique (visite des immeubles, analyse des dispositions anciennes conservées, et notice synthèse des constatations)
- Un diagnostic du clos et couvert et des éléments structurels intérieurs intégrant la visite exhaustive de tous les immeubles
- Une faisabilité de projet, miroir des fiches précédentes, par immeuble, indiquant les travaux à réaliser et leur échéance ainsi que l'estimation sommaire de ces derniers.

Composition du groupement.

- EUGÈNE, ARCHITECTES DU PATRIMOINE (MANDATAIRE)
CHARLOTTE HUBERT, ACMH
- ÉQUILIBRE STRUCTURE, BET STRUCTURE
- CABINET PILTÉ, ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION
- LA MANUFACTURE DU PATRIMOINE, HISTORIENS
- CEM AUXERRE, ARCHÉOLOGUES
- MY DIGITAL BUILDINGS, SCAN 3D, PHOTOGRAMMÉTRIE





HONFLEUR - QUAI SAINTE CATHERINE
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation

NOTICE ARCHITECTURALE

Maîtrise d'ouvrage :
Ville d'Honfleur

Maîtrise d'œuvre :
Eugène Architectes du Patrimoine, Charlotte Hubert ACMH

Septembre 2026

Exemple de livret immeuble.

2

Fiche n°18

Parcelle n° 134/135

Adresse : 36-38 quai Sainte-Catherine / 32-34 place Berthelot

Propriété : Copropriété



Plan de localisation

Catégorie	Datation	Hauteur	Usage RDC Niveau quai	Usage RDC Niveau rue ou place
Monument Historique par arrêté du 6 mars 1933	1865	R+6	Restaurant	Stockage



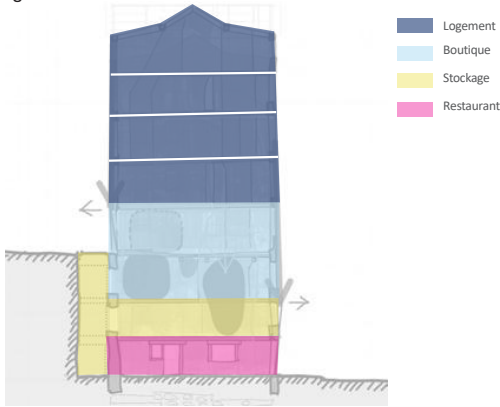
3

Historique des travaux

Cet ensemble présente aujourd'hui des fragilités structurelles importantes liées notamment aux transformations et surélévations successives de l'immeuble, ayant accru les charges supportées par ses structures anciennes. Les déformations des murs de refend, associées à la suppression de certaines souches de cheminée, témoignent de cet état de vulnérabilité et sont susceptibles d'avoir des incidences sur les immeubles mitoyens.

- 1865 : Construction d'un immeuble de 4 étages
- 1904 : Surélévation de 3 niveaux, immeuble en R+7
- 1933 : Inscription MH
- 1995 : Ouverture du mur de refends au R+3
- 2026 : Travaux d'étaieiment et de sécurisation

Programme



Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026



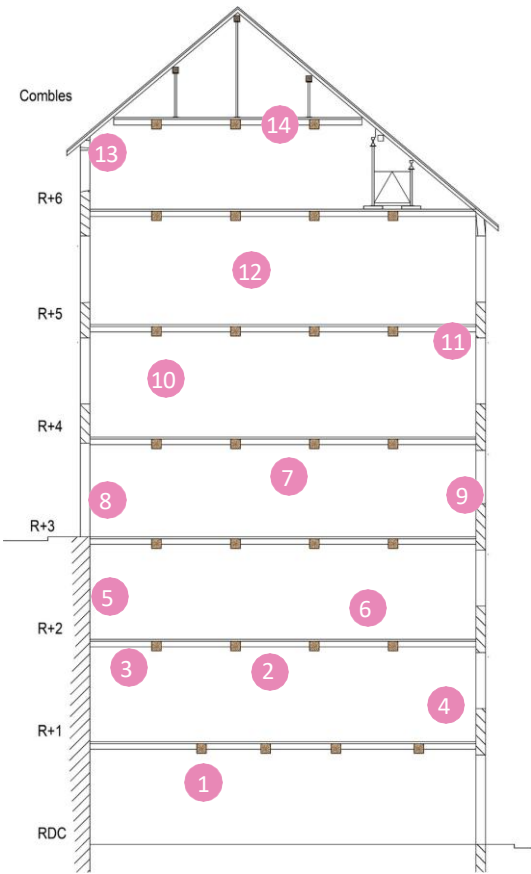
Exemple de livret immeuble.

Intérêts archéologiques

asit re, tem nobitat.
Empe et as debis recat exerum ium, aut de velendi to eiurepe verum isinvel iliquis aut doluptate maximillant fugiam vent qui omnis eosam, Ebis rehendi core labore aut laborat.
Bus cones dolo omnihil modigen ducipis magnat et autam vollabo restemo comnimaximi, ulpa veratur serum nosam qui voles nem et re etus et vel moluptatur atis ne voluptiat aute intorestiatu ut am rest qui resti con cuptaspelest adignit, num nimi, in consernatum is idus eos repudit ioreperatur abor maximag nimpore ssimaxi millautas dia netus audit alis autat esciae nonsecto dolupta velliae venditatur amus sitatem perchilisite aut rendae. Nam imusdae pelendanda est, soloratem. Nam doluptate pedit re nulla voluptatur? Em apiet fuga. Estempor aliquiae doluptate por suntur acea nimet aut veliquodi sed utatur ratem as alibus et quodis nam, expliberibus veratis audi nobit, samus quibero vendit quidus none aborum namenihil mo blantibus ut ius volora id molecatur, siminct iuntend itibust iistet ma dustis ius eati consed et modigendam harchil maio illupti dolupta dem fugia poratendi re nusa nonsequ iaessequid molupidipsam voluptatur sim ipitatq uiderrum est eribus velibusam, autem earumquam ullende biscillut rem ent dolupicienia et ipitionecum eati nest que sum elique et, abo. Obiti dolupiendem con ni ipsandentiur re iumquisto dolecesenda dignam, optatus dus mostisquia corror se cullabore experfe rehenih ilissun delibus.
Genduntorio te solupta consequ iberchi liquature rem quam ut hillabo. Nam atiundae non paruptaque eum quaeperferi ratemque volo et quam aut pa ne vid quos siti doloreh endeliquas se plaudipit, nia nim estiae niatur simenit qui dignis as mi, torporis aut archictum hite erehent etur rem nonsequi offic tem voloreiuntem et volupta quiate volore nonet volor rem sunt mo quis as se molo volore maximax imporpos et unt reped et et, inciis nonecto

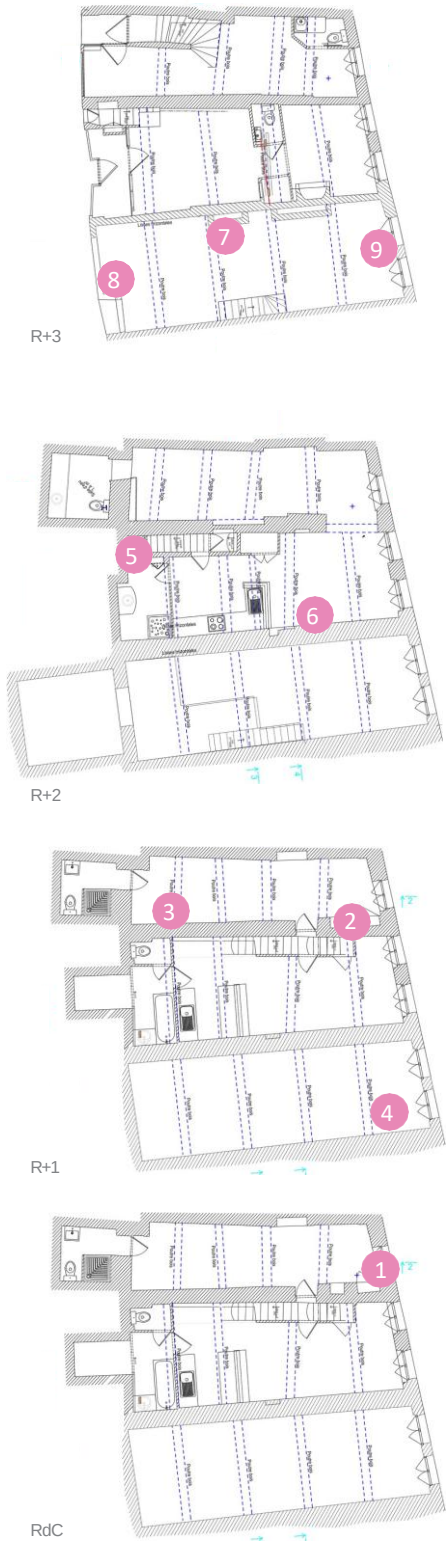
Intérêts patrimoniaux

4



0 1 2m

Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026



Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026



5

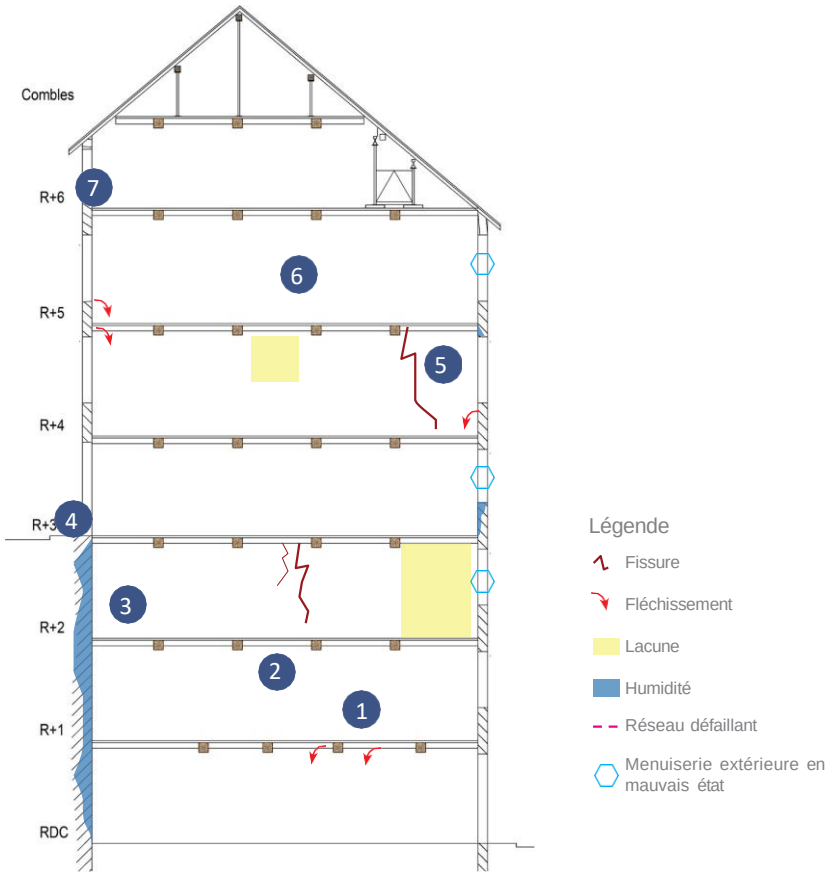


Exemple de livret immeuble.

État de conservation par élément

	Etat satisfaisant	Etat moyen - Vétusté	Mauvais état - Dégradé	Très mauvais état - Péril	En travaux
Façade Quai	☐	☐	☐	☒	☐
Façade autre	☐	☐	☐	☒	☐
Refend Est	☐	☐	☐	☒	☐
Refend Ouest	☐	☐	☐	☒	☐
Planchers	☐	☐	☐	☒	☐
Toiture	☐	☐	☐	☒	☐
Menuiseries extérieures	☐	☐	☒	☐	☐
Réseaux électrique/gaz	☐	☐	☐	☒	☐

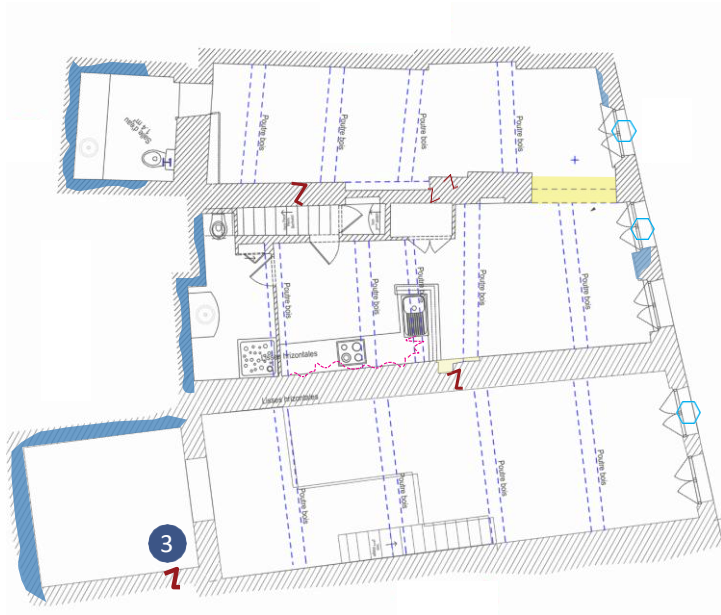
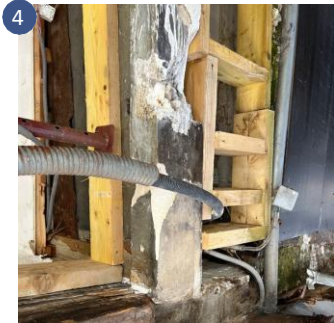
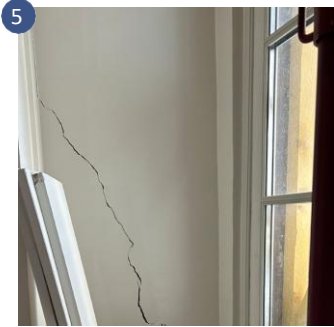
État sanitaire



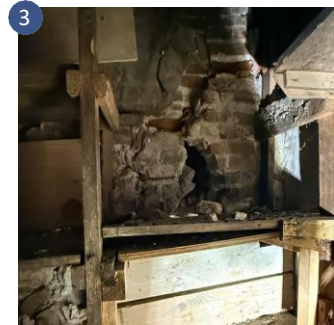
Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026



R+3



R+2



Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026

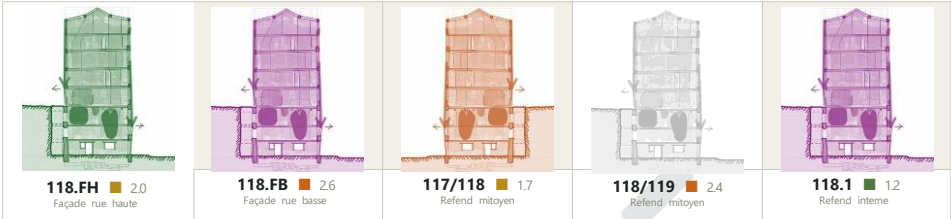
Étude structure

118

PARCELLE · IMMEUBLE TRAVERSANT

CADASTRE	MITOYENNETÉS	ÉLÉMENTS ANALYSÉS	INDICE DE CONFIANCE
Sect. AB n° 118	117/118 · 118/119	5 (2 façades · 3 refends)	Mixte

VIGNETTES ÉLÉMENTS — reprise des schémas des fiches éléments



PLANCHERS & COMPORTEMENT D'ENSEMBLE

TYPE COURANT	EFFET DIAPHRAGME	APPUIS SUR REFENDS	REPRISES REPÉRÉES
Solivage bois	Faible	Partiels	N02 (surélévation)

NOTE DE SYNTHÈSE

Parcelle traversante fortement sollicitée côté port : la vulnérabilité est tirée par le couple façade basse (118.FB) / refend mitoyen 118/119, partagé avec la parcelle 119. Les refends internes restent peu sollicités. Interdépendance forte avec 119 à reporter en synthèse générale.

MÉCANISMES STRUCTURELS

Description du (des) mécanisme(s) identifié(s) — exemple : la poussée des planchers et de la charpente, mal reprise faute de chaînage et de tirants, écarte les façades (déformée hors plan croissante vers le bas). Les efforts se reportent sur le refend mitoyen 118/119, dont la fissuration en escalier traduit cette redistribution. Le pied largement ouvert côté port réduit le contreventement au niveau bas et accentue le basculement.

Description du (des) mécanisme(s) identifié(s) — exemple : la poussée des planchers et de la charpente, mal reprise faute de chaînage et de tirants, écarte les façades (déformée hors plan croissante vers le bas). Les efforts se reportent sur le refend mitoyen 118/119, dont la fissuration en escalier traduit cette redistribution. Le pied largement ouvert côté port réduit le contreventement au niveau bas et accentue le basculement.

Le faible effet diaphragme des planchers bois empêche une redistribution favorable entre refends. À confirmer : la zone haute suspectée, non accessible (cf. indice de confiance).

Une consolidation lourde est à envisager

INDICE GLOBAL PARCELLE (0–3) 2.15
Confiance : Mixte — N00–N02 visités directement ; N03–N05 via nuage + fiche ACMH.

CLASSE
FORTE



Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026

Synthèse



Travaux de sauvegarde et investigations complémentaires

Compte tenu de l'état de fragilité constaté, les travaux de sauvegarde seront engagés prioritairement depuis l'extérieur, avec pour objectif premier de prévenir tout risque d'effondrement ou de déversement des façades. Préalablement à toute intervention, une instrumentation des murs intérieurs et extérieurs sera mise en place afin de détecter et signaler tout mouvement anormal de la structure. Ce dispositif permettra d'alerter les compagnons présents sur le chantier et, le cas échéant, de procéder à l'évacuation immédiate des zones concernées.

La mise en sécurité sera également précédée de la neutralisation des réseaux intérieurs d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi que de la dépose des câblages fixés sur les deux façades, afin de dégager les supports et de permettre les interventions dans des conditions sécurisées.

Les travaux sont envisagés selon trois phases successives :

Phase 1 – Travaux préparatoires et étaieement extérieur, destinés à stabiliser les façades et à prévenir leur éventuel effondrement ; Cette phase comprend notamment la mise en place du frettage des façades par lisses, la reprise des calages des baies existantes et la mise en œuvre de dispositifs de mise en pression. Les éléments de façade gênants (stores, enseignes, descentes d'eaux pluviales, lampadaires) seront préalablement déposés.

Phase 2 – Sécurisation intérieure et étaieement des planchers, visant à reprendre et stabiliser les structures intérieures ; visant à reprendre et stabiliser les structures intérieures. Elle comprendra notamment l'étaieement des grandes baies des rez-de-chaussée, côté quai et côté place, ainsi que la condamnation et le butonnage de l'escalier intérieur traversant et la sécurisation des trémies.

Phase 3 – Sécurisation des murs intérieurs et consolidation définitive, permettant de traiter les désordres structurels identifiés et d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Travaux de restauration lourde

Au-delà des mesures de sauvegarde et de mise en sécurité immédiates, l'état de l'immeuble justifie la mise en place d'un programme de restauration lourde à l'échelle d'une dizaine d'années. Cette temporalité apparaît nécessaire compte tenu de la complexité constructive de l'édifice, de l'interdépendance de ses structures avec les immeubles mitoyens et de l'importance des investigations préalables à la définition des solutions de restauration.

Les interventions devront être hiérarchisées à partir du diagnostic structurel approfondi réalisé après la phase de mise en sécurité. Elles pourront notamment porter sur la reprise des murs de refend et des structures porteuses, la restauration des planchers, des façades et des couvertures, ainsi que sur la remise en cohérence des dispositions constructives altérées par les transformations successives de l'immeuble. Une attention particulière devra être portée à la conservation des matériaux et dispositifs anciens, afin de privilégier autant que possible la réparation et la consolidation plutôt que le remplacement.

Ce programme devra être conduit par phases successives, permettant d'adapter les interventions à l'évolution de l'état sanitaire de l'édifice et aux résultats des investigations. Cette démarche progressive est également justifiée par la valeur patrimoniale de l'ensemble : les 36-38 quai Sainte-Catherine constituent des immeubles à conserver et à mettre en valeur au titre du PSMV et leurs façades et toitures sont protégées au titre des monuments historiques. La restauration lourde devra ainsi être conçue comme une opération de sauvegarde patrimoniale à long terme, conciliant la pérennisation de la structure, la conservation de la substance ancienne et le respect des caractéristiques historiques et architecturales de l'immeuble.

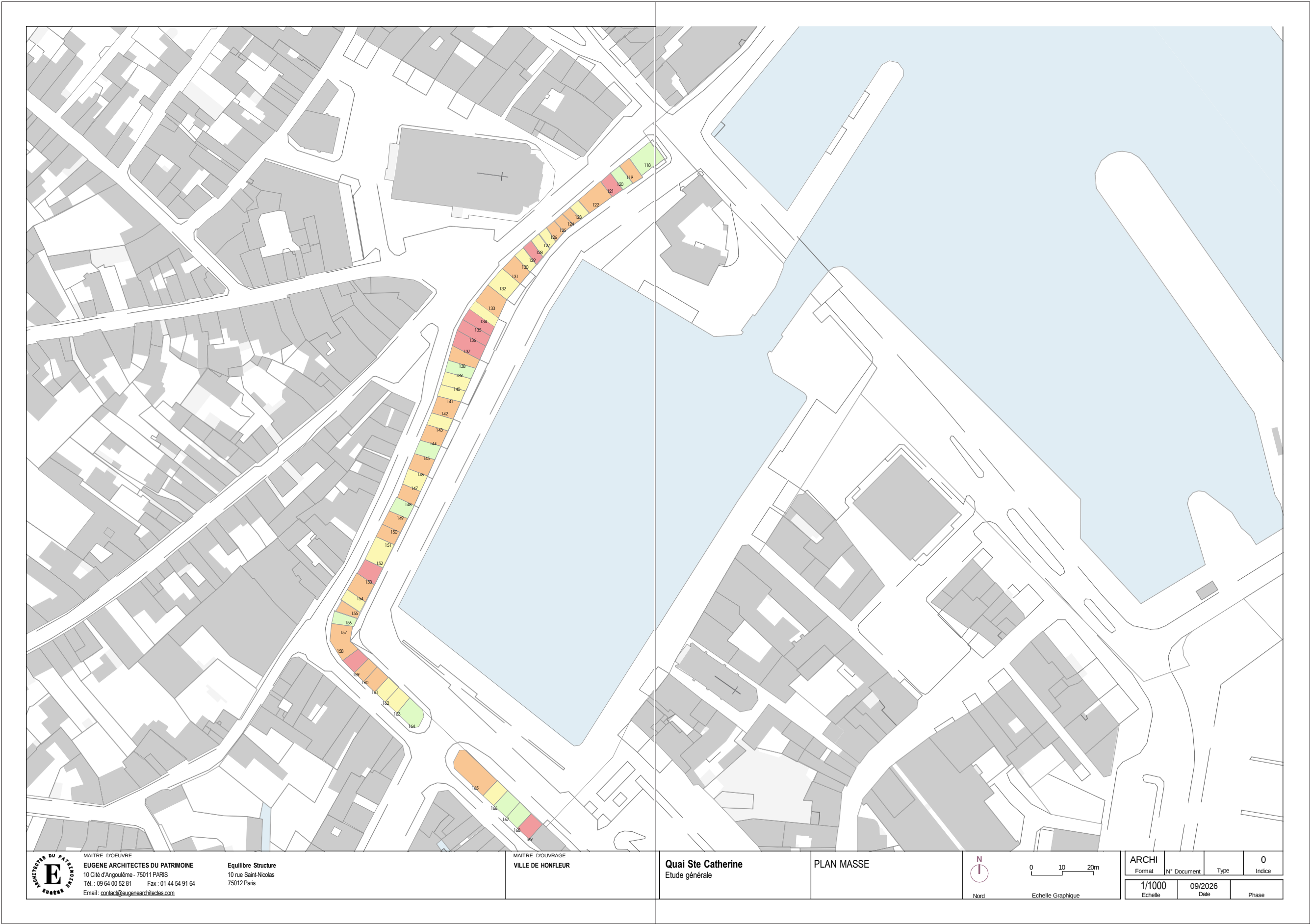
Travaux d'entretien général

En complément des travaux de sauvegarde et de restauration lourde, un programme d'entretien courant et préventif devra être mis en place afin d'assurer la conservation durable de l'immeuble et de limiter la réapparition des désordres. Il portera notamment sur le suivi régulier des façades, des couvertures, des évacuations d'eaux pluviales, des menuiseries et des éléments de maçonnerie, ainsi que sur le contrôle des ouvrages structurels ayant fait l'objet d'interventions. Une surveillance régulière permettra de détecter précocement les infiltrations, fissurations, dégradations de matériaux ou mouvements éventuels et d'intervenir avant leur aggravation. Ces opérations, à distinguer des travaux de restauration lourde, devront être réalisées de manière régulière et intégrées à la gestion courante de l'immeuble, dans le respect des dispositions patrimoniales applicables aux façades et toitures protégées.

Commune d'Honfleur, Quai Sainte-Catherine
Conservation et restauration des immeubles entourant le Vieux-Bassin
Étude d'évaluation - Septembre 2026

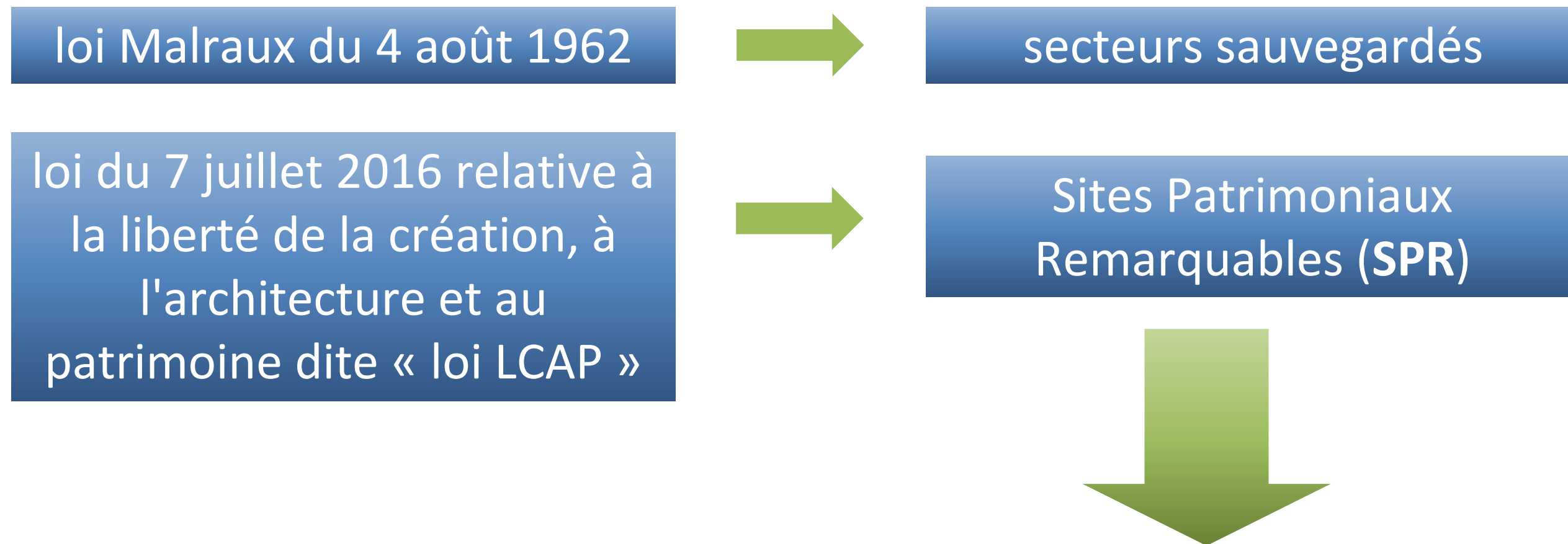


Exemple de livret immeuble.



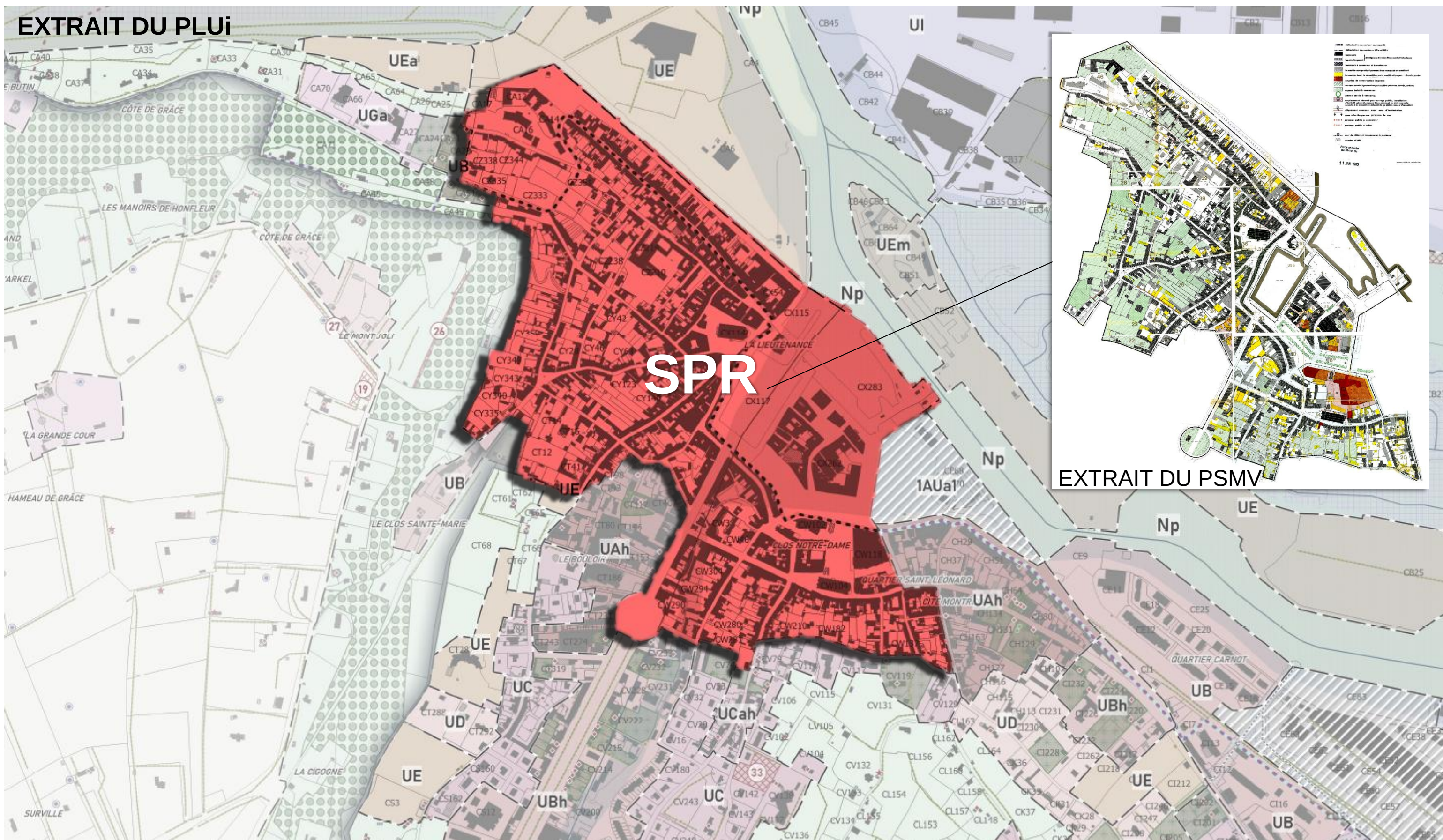
ETUDE DE DRAC SUR LE QUAI SAINTE CATHERINE

LES DIAGNOSTICS STRUCTURELS OBLIGATOIRES SUR LE CENTRE ANCIEN



plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
document de planification dédié à la préservation et à la mise en valeur du site patrimonial remarquable.

Le **PSMV de Honfleur** a été approuvé par décret du 11 janvier 1985.



Documents téléchargeables sur le site de la CCPHB

LE PSMV FIXE ENTRE AUTRES

- des **prescriptions** relatives à la *qualité architecturale des constructions* nouvelles ou existantes,
- des **règles** relatives à la *conservation ou à la mise en valeur* du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,
- des **prescriptions** destinées à *assurer la conservation ou la restauration des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, plantations et mobiliers urbains qu'il a identifiés* comme étant à protéger et conserver, à mettre en valeur ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural.

PSMV de Honfleur réglemente **l'extérieur mais également l'intérieur des bâtiments**

« biens mobiliers attachés à perpétuelle demeure » :

« les éléments intéressants d'architecture d'intérieur, les escaliers, rampes, limons, encorbellements, lambris, vantaux de portes, cheminées, plafonds nu et plafonds peints, ainsi qu'aux motifs décoratifs immobiliers par nature ou par destination », etc.

DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Elles sont à **déposer en mairie**, et qui devront faire l'objet d'un accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) :

- déclaration préalable
- demande de permis de construire

En l'absence d'une telle autorisation, les travaux réalisés illégalement constituent un **délit**. Les contrevenants, qu'il s'agisse du **maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, de l'entreprise**, sont susceptibles d'une citation devant le Tribunal Correctionnel et s'exposent à des sanctions pénales

Les services peuvent être interrogés et sont présents pour **renseigner** les porteurs de projets au mieux dès les premières étapes de leurs démarches.

Des permanences avec l'**Architecte des Bâtiments de France (ABF)** et les services sont organisées très régulièrement :

PERMANENCES

propriétaires
maîtres d'œuvre



services de la Ville
Services de la CCPHB
Architecte des Bâtiments de France (ABF)

NB : Prise de rendez-vous après de la CCPHB

Mais aussi...

la Communauté de Communes, compétence en matière d'urbanisme, travaille à une **mise à jour du PSMV à partir de 2028-2029**.

Les évolutions du document feront l'objet d'information à destination du public.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- art L126-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH LOI n°2024-322 du 9 avril 2024)
- Décret d'application n° 2025-814 du 12 août 2025 : il fixe les modalités concrètes de réalisation du diagnostic

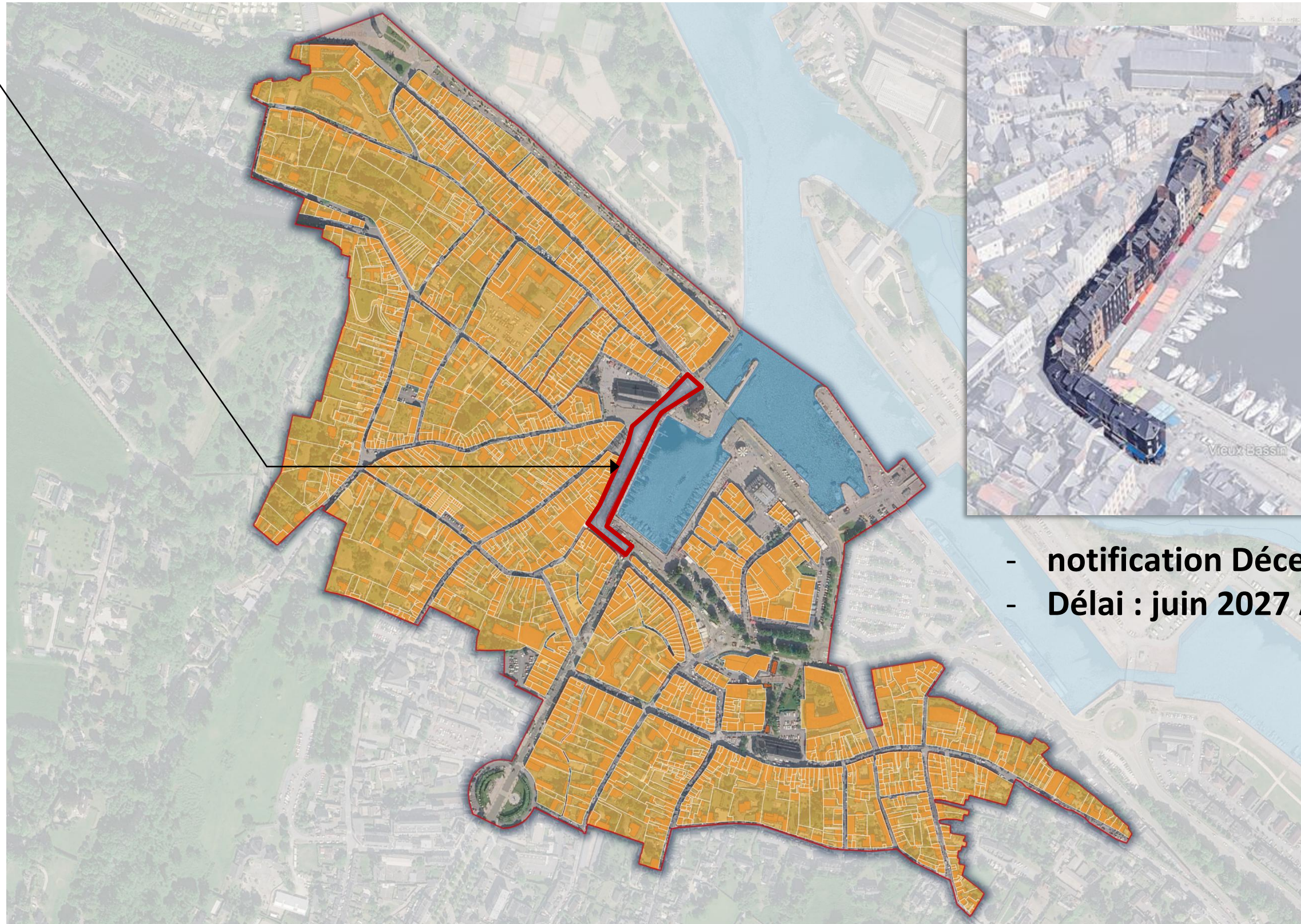
DÉLAI

12 mois à compter de la **notification**

MODALITÉS DE REMISE

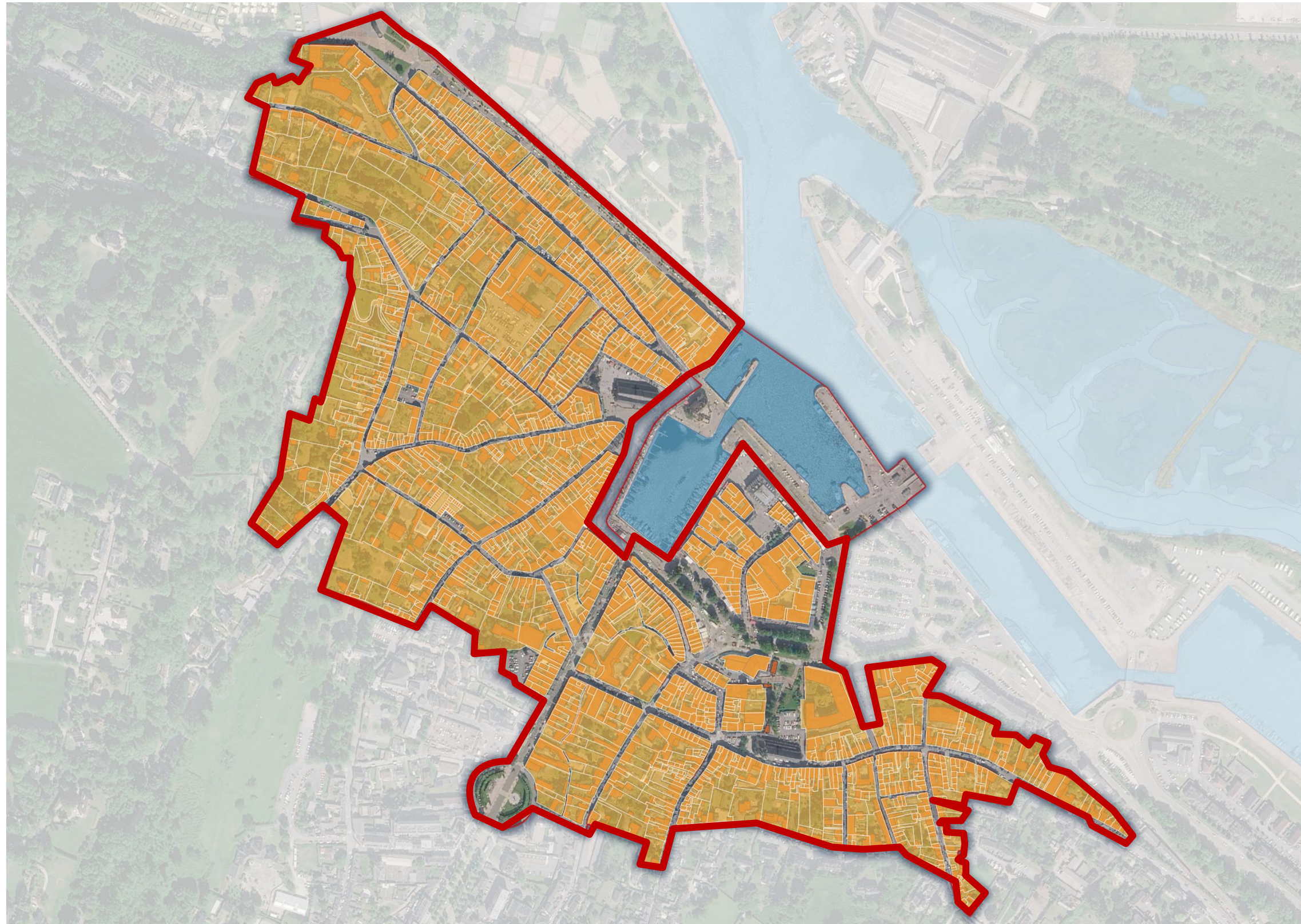
- Par **mail** en version numérique à :
 - mairie@ville-honfleur.fr
 - ET
 - blachevre@ville-honfleur.fr
- Par **courrier RAR**

1^{er} périmètre délibéré le 14 Octobre 2025 par le Conseil Municipal : l'îlot Sainte Catherine



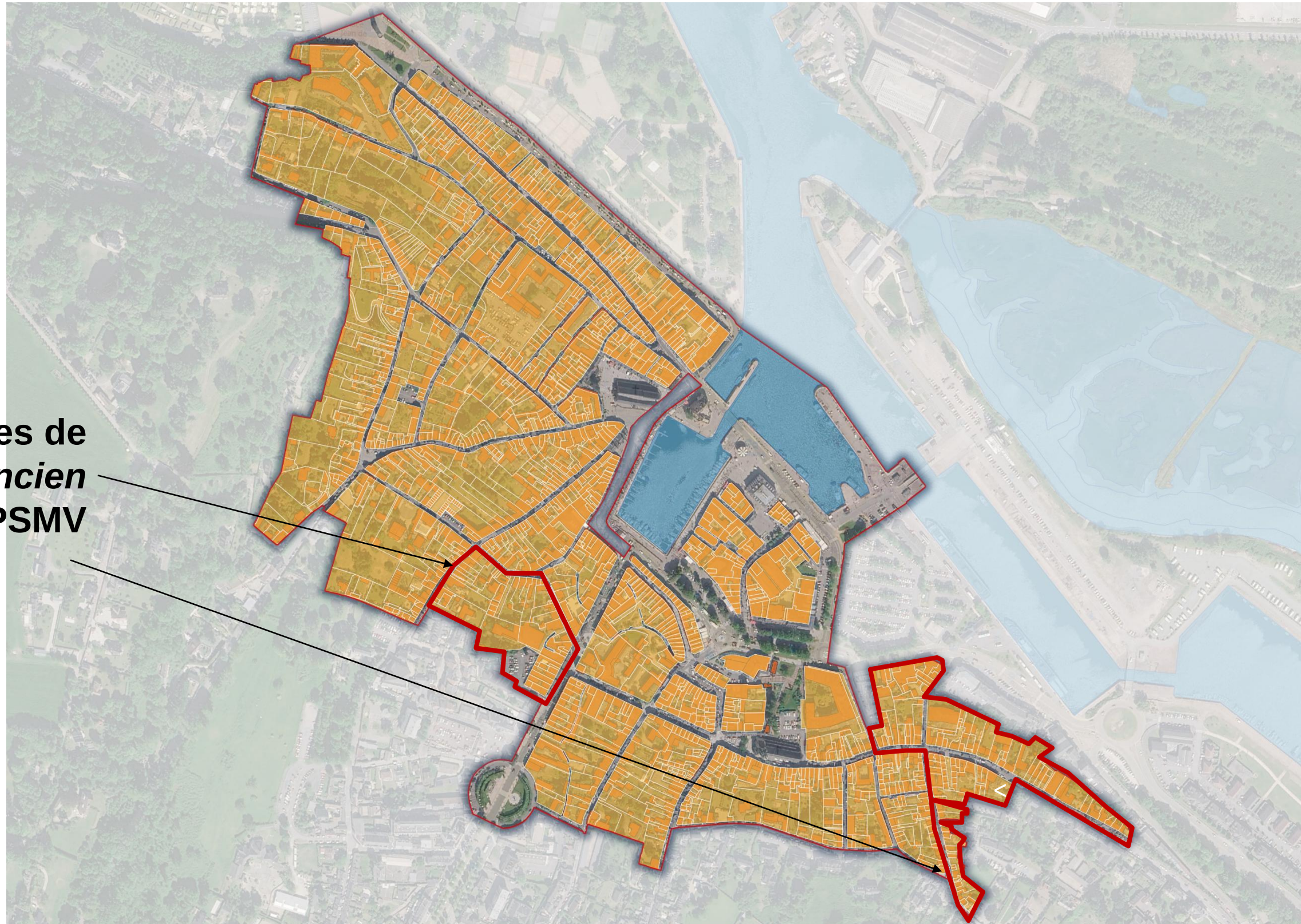
- notification Décembre 2025
- Délai : juin 2027 AU PLUS TARD

2nd périmètre délibéré le 1^{er} juillet 2026 par le Conseil Municipal : le centre-ville ancien



1^{er} périmètre délibéré le 14 Octobre 2025 par le Conseil Municipal : l'îlot Sainte Catherine

Périmètres de
bâti *ancien*
hors PSMV



QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME STRUCTUREL

Un bâtiment est d'abord une structure : un **système constitué d'éléments interagissant entre eux**.

FONCTION DE LA STRUCTURE : Supporter le bâtiment et transmettre en toute sécurité les charges au sol sans dépasser les contraintes admissibles dans les éléments.

POURQUOI UNE ÉTUDE STRUCTURELLE ?

L'étude structurelle est essentielle, elle permet d'évaluer la **solidité et la stabilité d'un ouvrage, garantissant ainsi sa sécurité et sa pérennité**. Ainsi, que ce soit pour un bâtiment ancien, un ouvrage d'art ou une infrastructure industrielle, cette analyse technique est incontournable pour identifier d'éventuelles faiblesses et déterminer les solutions adaptées.

A QUELLE ÉCHELLE RÉALISER LE DIAGNOSTIC STRUCTUREL ?

Une étude de structure d'un bâtiment ne peut porter sur une partie de celui-ci, ou résulter d'une somme d'analyses partie par partie

⇒ Elle doit porter sur l'ensemble du bâtiment depuis ses fondations jusqu'à son sommet.

Il convient donc de vous rapprocher de l'ensemble des propriétaires de votre bâtiment, syndic bénévole, syndic, afin **de diligenter un seul et unique bureau d'étude ou expert compétent**, et de fournir un diagnostic **complet** à l'échelle de l'immeuble considéré.

Lorsque plusieurs bâtiments construits indépendamment ont fait l'objet d'ouvertures et/ou de liaisons latérales, une expertise doit également être menée par le même prestataire sur l'ensemble des immeubles *interdépendants*.

QUI PEUT RÉALISER UN DIAGNOSTIC STRUCTUREL ?

- Une personne physique
- une personne morale
- un groupement doté de personnalité juridique

Ayant

- **Un diplôme délivré par une autorité compétente** d'un Etat de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- une **assurance en responsabilité civile professionnelle** (montant de la garantie minimale : 1 000 000 euros par sinistre et 1 500 000 euros par année d'assurance).

QUELS DOCUMENTS CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT-IL FOURNIR À L'ENTREPRISE SÉLECTIONNÉE ?

vous devez remettre, lorsqu'ils existent :

- Les documents relatifs à **l'historique des travaux réalisés sur l'immeuble**, notamment les descriptifs, les factures et les plans d'exécution de ces travaux, les procès-verbaux des assemblées générales de copropriétés qui les ont décidés, ainsi que le carnet d'entretien de l'immeuble
- L'ensemble des **diagnostics immobiliers et des études techniques réalisés sur l'immeuble**, au niveau du bâtiment ;
- Les **arrêtés de péril ou de mise en sécurité pris à l'encontre de l'immeuble au cours des dix dernières années et les mains-levées ;**
- Le **projet de plan pluriannuel de travaux.**

QUE DOIT CONTENIR LE DIAGNOSTIC ?

La personne réalisant le diagnostic structurel doit effectuer une **inspection visuelle extérieure et intérieure** du bâtiment qui met en évidence les désordres apparents et établit un rapport sous format numérique.

Le rapport de diagnostic structurel doit contenir **au moins** les informations suivantes :

- Les noms, qualités et coordonnées de la personne physique ayant réalisé le diagnostic et ceux des intervenants, les informations relatives au contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- La **localisation** géographique de l'immeuble et son **implantation**, notamment sa situation sur la parcelle et les cas de mitoyenneté ;
- La **description du bâtiment** notamment le **type** de construction, l'**année** de construction, le nombre d'**étages**, la présence d'un **sous-sol** et la **superficie** ;
- La **description des éléments structurels diagnostiqués et des désordres observés** ;
- La **description des derniers travaux** réalisés sur l'immeuble et l'analyse de leur impact éventuel sur la stabilité et la solidité du bâtiment.

Le rapport doit comporter également :

- Les **investigations complémentaires recommandées par l'expert structure** en charge de la réalisation du diagnostic ;
- Les **recommandations des mesures de sécurisation du bâti** avant la réalisation des travaux ;
- Les recommandations des **travaux à réaliser sous la forme d'une liste hiérarchisée (gravité, urgence, délais)**.

REUNION PUBLIQUE « PRESERVER NOTRE PATRIMOINE » mercredi 28 octobre 2026



Temps d'échange avec la Salle